

Des entreprises sont accusées de profiter de la crise pour intensifier les licenciements

Article paru dans l'édition du 02.05.09

Pour certains, la récession sert de prétexte aux suppressions d'emplois. « La crise a bon dos », assure ainsi un syndicaliste du groupe sidérurgique ArcelorMittal

C'est devenu une antienne chez bon nombre de salariés touchés par les restructurations : les entreprises profitent de la récession pour procéder à des licenciements et sabrer dans la masse salariale au-delà du strict nécessaire.

« La crise a bon dos », résume Patrick Auzanneau, représentant national CFDT chez ArcelorMittal, le numéro un mondial de la sidérurgie qui a annoncé, fin novembre 2008, 9 000 suppressions d'emplois - dont 1 400 en France. Ce sentiment est largement répandu parmi les salariés de la Fnac. La filiale du groupe PPR prévoit de réduire ses effectifs de 400 personnes et de fermer un magasin, place de la Bastille à Paris. Ces décisions auraient pu être évitées, estime Karl Ghazi, responsable de la CGT commerce à Paris, car PPR a dégagé des bénéfices importants en 2008. La direction, elle, fait valoir que des moyens importants seront accordés « pour trouver une solution de reclassement à chacun des salariés concernés ».

Chez Algeco, leader européen de la construction modulaire, le « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) présenté en avril entraînera la disparition de 135 postes (soit près de 15 % des effectifs en France). Ce sont surtout les emplois commerciaux et administratifs qui sont visés, notamment dans les agences et antennes locales. « La direction voulait depuis longtemps supprimer les « baronnies » régionales. Ce PSE a donc peu à voir avec la crise, car l'entreprise se porte encore très bien en dépit du fléchissement de notre activité », argumente un représentant du personnel. Une appréciation contestée par Bertrand Quénot, directeur général pour la France : « Le ralentissement est très sévère, dans le secteur de l'industrie comme dans celui de la construction et des manifestations sportives et culturelles », soutient-il, sans donner de chiffres. Algeco ne fournira d'ailleurs pas le village des médias de Roland-Garros, en 2009.

Autre exemple : le fabricant de tuiles en béton et terre cuite Monier (ex-Lafarge Couverture) a, lui aussi, décidé de supprimer 58 postes sur 1 000 en France. « Il s'agit d'arrêter la production de tuiles en béton, ce qui était planifié dès 2006 », explique Jean-Michel Rabut, délégué syndical central CGT. D'après lui, le groupe veut montrer à travers cette restructuration que sa gestion est rigoureuse. L'actionnaire de référence, le fonds d'investissement PAI Partners, a besoin de cet affichage car il s'est beaucoup endetté en rachetant Monier et il doit aujourd'hui « renégocier sa dette avec les banquiers », estime M. Rabut.

De son côté, le fabricant américain de semi-conducteurs Freescale a indiqué, le 22 avril, qu'il allait arrêter la production sur son site toulousain d'ici à 2011. Plus de 800 postes sont menacés sur les 1 900 que compte l'usine. La direction a invoqué la nécessité de fermer ses unités les « moins modernes » pour maintenir sa compétitivité. De fait, au premier trimestre, le chiffre d'affaires mondial de la société a baissé de 40 % par rapport au premier trimestre 2008.

Mais du côté des syndicats, on refuse d'entendre l'argument de la crise. « Nous soupçonnons la direction d'avoir, dès 2006, programmé la fermeture progressive de notre site. En tout cas, nous attendons qu'elle nous prouve que Toulouse n'est pas rentable. Jusqu'à présent, elle ne l'a pas fait », assure Eric Hirsson, délégué syndical CGT. Pour lui, la situation du groupe a été aggravée par « le montage en « LBO » » que les actionnaires actuels ont utilisé pour acquérir Freescale : en 2008, affirme-t-il, « la société a dû déboursé presque 800 millions de dollars pour payer les intérêts des emprunts que les investisseurs financiers ont contractés pour racheter l'entreprise. »

Dans le secteur de la métallurgie, des groupes tirent partie de la crise pour « accélérer des réorganisations » et lancer de grosses vagues de suppressions d'emplois, constate Olivier Laviolette, du cabinet Syndex (qui assiste les comités d'entreprises). Selon Marc Touati, directeur des études économiques à Global Equities, la moitié de la progression du chômage en France (mais aussi aux États-Unis) s'explique par la diminution de l'activité. Cette estimation tendrait donc à accréditer l'hypothèse selon laquelle les patrons ont tendance à « charger la barque » quand ils licencient. Mais s'ils agissent de la sorte, c'est essentiellement « par peur du lendemain », observe M. Touati.

Les entreprises n'ont nullement intérêt à tailler massivement dans leur force de travail car cela risquerait de les pénaliser au moment de la reprise, note Jean-Claude Karpeles, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. En outre, ajoute-t-il, la crise a poussé bon nombre de sociétés, en mauvaise santé depuis des mois, à prendre des mesures d'économies qui auraient dû être mises en place plus tôt.

Bertrand Bissuel, Cécile Ducourtieux et Isabelle Rey-Lefebvre

